

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-522

Convention de prestations de services entre la Commune de
Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour
l'entretien des ZAE communautaires situées sur Niort - Avenant
n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Espaces Publics

**Convention de prestations de services entre la
Commune de Niort et la Communauté
d'Agglomération du Niortais pour l'entretien des ZAE
communautaires situées sur Niort - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) assure l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire.

Cependant, la CAN ne disposant pas de moyens propres suffisants pour assurer l'exercice de ses compétences en matière d'entretien et de gestion des voiries, réseaux, espaces verts, une convention de prestation de services, a été conclue auprès des différentes communes ou syndicats sur lesquels sont implantées des zones d'activités dont la commune de Niort.

Ladite convention approuvée en Conseil municipal du 4 février 2013 a été établie pour deux ans, renouvelable une fois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le montant maximal des prestations confiées à la commune de Niort a été établi, pour l'année 2016, à 387 680 € TTC.

La convention initiale excluait les prestations d'expertises, de contrôles, d'élagages, abattages ou tailles de formation des arbres. Cela étant, le patrimoine arboré recensé sur les ZAE communautaires est important (plus de 1 000 arbres) et impose une certaine surveillance.

Plusieurs chutes d'arbres, dues notamment à de forts coups de vent, se sont produites ces dernières années et on constate par ailleurs le développement de certaines maladies nécessitant une surveillance et une expertise particulière.

Le service Jardins Espaces Naturels de la Ville de Niort disposant des compétences spécifiques dans ce domaine, il est proposé d'inclure ces prestations nouvelles dans les missions confiées à la Ville de Niort.

L'intégration de ces nouvelles prestations est sans incidence sur le montant global établi pour 2016, (des investissements réalisés en 2015 notamment ont permis de réduire certains coûts d'entretien en voirie, entretien d'espaces verts et éclairage public) mais implique néanmoins la conclusion d'un avenant à la convention initiale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de prestations de services pour l'entretien des ZAE communautaires situées sur la commune de Niort avec la Communauté d'Agglomération de Niortais ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY